

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 19 juillet 2023

INTENSIFICATION DE LA SÉCHERESSE SUR LES PLATEAUX JURASSIENS : LE PLATEAU CALCAIRE EN « ALERTE RENFORCÉE » ET LA HAUTE-CHAÎNE EN « ALERTE » SUR LA RESSOURCE EN EAU

Le 03 juillet 2023, le préfet a mis en place les premières mesures de restrictions temporaires d'usage de l'eau dans le Jura avec le passage en « Alerte » :


- pour les usages non économiques, des secteurs Nord Jura, Seille et Plateau Calcaire ;
- pour les usages économiques, du secteur du Plateau Calcaire.

La répartition inégale des précipitations et les températures caniculaires de ses derniers jours dans le Jura ont contribué à la progression de la sécheresse sur notre territoire avec la diminution des écoulements des cours d'eau et des niveaux des nappes, mais également une augmentation notable de la température de l'eau dans les cours d'eau des plateaux calcaires et du Haut-Jura.

De plus, les prévisions pessimistes de ces prochains jours ne permettront pas d'atténuer les effets de la sécheresse sur la ressource en eau dans le Jura.

C'est pourquoi, au vu de la situation actuelle et des prévisions, le préfet a pris ce 17 juillet 2023, un arrêté de restriction temporaire des usages de l'eau, qui place :

- pour les usages non-économiques et économiques, le Plateau Calcaire en Alerte Renforcée et la Haute-Chaîne en Alerte.

Usages Non-économiques (Particuliers et Collectivités)		Secteurs	Usages Économiques (Industriels et Exploitants Agricoles)	
ALERTE		Nord Jura		VIGILANCE
ALERTE		Seille		VIGILANCE
ALERTE RENFORCEE		Plateau Calcaire		ALERTE RENFORCEE
ALERTE		Haute – Chaîne		ALERTE

**Direction
des services
du cabinet**

Le passage en « Alerte Renforcée » pour le secteur du Plateau Calcaire implique un renforcement des mesures de restriction d'usage de l'eau.

- **Pour les collectivités et les particuliers**, identifiés au sein de l'arrêté comme des usages « **non économiques (NE)** », les arrosages se voient réduits, voire interdits, et les plages horaires définies se voient raccourcies par rapport au niveau « Alerte ».
- **Pour les entreprises et exploitants agricoles**, identifiés comme des usages « **économiques (E)** », ceux-ci sont appelés à intensifier les économies d'eau dans leurs activités.

Pour tout renseignement concernant les mesures de restrictions Sécheresse, il est possible :

- d'appeler le numéro vert gratuit au 0805 20 00 14
- d'envoyer un mail à l'adresse suivante : ddt-secheresse@jura.gouv.fr

Pour consulter le détail des mesures et des restrictions, rendez-vous sur l'arrêté cadre sécheresse :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Secheresse/2023/Arrete-cadre-secheresse-2023>

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX